N° 2.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT A L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

Pendant la 21e année scolaire (1900-1901)

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats admissibles à l'Ecole sont divisés en élèves *réguliers* et élèves *libres*.

Les étudiants réguliers sont ceux qui postulent le diplôme d'Etat de chirurgien-dentiste ;

Les élèves libres comprennent quatre catégories, savoir :

1° Les praticiens qui possèdent le droit d'exercice légal en France ou à l'étranger, soit en vertu d'un titre en médecine ou en art dentaire, soit après obtention des diplômes de l'Etat, soit en vertu des dispositions transitoires de la loi ;

2° Les étudiants qui désirent pratiquer à l'étranger ou qui veulent seulement obtenir le diplôme de l'Ecole dentaire de Paris D. E. D. P. ;

3° Les étudiants désirant suivre le *cours supérieur* ou simplement les *cours complémentaires* ;

4° Les élèves mécaniciens-dentistes.

L'Ecole ne reçoit que des élèves externes français ou étrangers. Les dames sont admises.

Toute personne désirant suivre les cours de l'Ecole doit, en adressant sa demande d'admission :

1° Déposer son acte de naissance constatant qu'elle est âgée de dix-sept ans au moins.

2° Produire un extrait de son casier judiciaire ;

3° S'engager à verser, après l'admission, à la caisse de l'Ecole, les droits de l'année aux conditions fixées par les statuts et règlements, qu'elle doit se déclarer prête à observer.

Le candidat doit produire, en outre, les pièces suivantes :

Elève régulier, conformément au décret du 25 juillet 1893 :

Soit un diplôme de bachelier ;

Soit le certificat d'études secondaires ;

Soit le certificat d'études primaires supérieures ;

Elève libre, 1re catégorie : soit le diplôme de docteur en médecine ou d'officier de santé, d'une Faculté de médecine, soit une patente datant du 1er janvier 1892 ou antérieure à cette date, ou le diplôme d'Etat de chirurgien-dentiste.

Les candidats de la 2e catégorie doivent subir un examen d'entrée d'après le programme du certificat d'études primaires supérieures ou présenter un certificat d'études faites en France ou à l'étranger et admis à l'équivalence.

L'Ecole reçoit comme élèves libres des étudiants de toute nationalité, possédant le droit d'exercer légalement dans leur pays d'origine.

Ils sont admis pour trois mois et ont la faculté de suivre tous les cours théoriques et pratiques. Les inscriptions sont prises du 1er au 15 de chaque mois.

Pour être admis à suivre les cours en cette qualité, il faut adresser une demande à l'administration de l'Ecole avec les pièces justificatives.

Les étudiants de cette catégorie ne subissent aucun examen et, par conséquent, ne peuvent obtenir le diplôme de l'Ecole.

Un cours supérieur de 4e année est créé dans le but de parfaire l'instruction pratique des étudiants.

Ce cours comprend la démonstration et l'exécution de travaux de dentisterie opératoire et de prothèse dentaire offrant des difficultés particulières.

Pour être admis à le suivre, il faut remplir l'une des conditions ci-après :

1° Etre diplômé d'une école dentaire reconnue ;

2° Etre diplômé d'une Faculté de médecine française ou étrangère ;

3° Etre docteur en médecine d'une Faculté française ou étrangère ;

4° Subir avec succès un concours dont les conditions sont déterminées par un règlement spécial.

Un examen a lieu à la fin de cette année et il est délivré à l'étudiant qui l'a subi avec succès un *diplôme du cours supérieur de l'Ecole.*

Des élèves remplissant l'une des conditions d'entrée énumérées ci-dessus peuvent à titre bénévole être admis à suivre ce cours, mais n'ont pas droit à ce diplôme spécial.

L'Ecole délivre, après examens spéciaux, des *certificats de mécanicien-dentiste* aux jeunes gens qui désirent bénéficier de la dispense de deux années de service militaire actif accordée par voie de concours aux ouvriers d'art.

La durée des cours est de deux années. L'enseignement est théorique et pratique.

Toute personne désirant suivre ces cours doit, en adressant sa demande d'admission, déposer :

1° Un extrait de son acte de naissance, constatant qu'elle est âgée de 16 ans au moins ;

2° Une déclaration de ses parents ou de son tuteur ;

3° Un certificat d'études primaires ;

4° id. légalisé d'un apprentissage qui ne doit pas être inférieur à 3 années ;

5° Un certificat de bonne conduite de son ou de ses patrons.

Les examens sont au nombre de trois :

1° L'examen d'entrée pour les élèves qui ne possèdent pas le certificat d'études primaires ;

2° Un examen théorique de fin de 2e année portant sur les matières enseignées.

3° Un examen pratique comprenant l'exécution en loge d'un appareil ou de fractions d'appareils prothétiques et des questions posées par l'examinateur au sujet du travail présenté.

Les cours commencent le 1er lundi de novembre et se terminent fin juin.

Ils ont lieu de 5 à 6 h. et de 6 à 7 h. du soir.

Le Conseil de Direction statue sur les admissions après rapport de la Commission scolaire.

CONDITIONS SPÉCIALES D'ENTRÉE

Les chirurgiens-dentistes possédant le diplôme d'Etat français et ceux pourvus d'un diplôme d'Etat étranger considéré comme équivalent, les docteurs en médecine, les officiers de santé et les dentistes patentés au 1er janvier 1892 ou avant cette date peuvent être admis en 3e ou en 4e année.

Les étudiants en médecine peuvent entrer à l'Ecole après transformation de leurs inscriptions par l'Académie de Paris ou directement comme élèves libres, après admission d'équivalence de leurs inscriptions par le Conseil d'administration de l'Ecole.

Les élèves d'une école dentaire française ou étrangère peuvent entrer en 2e ou en 3e année, si les études qu'ils ont faites et les examens qu'il ont subis sont admis à l'équivalence. Il en est de même pour les candidats élèves libres justifiant d'un minimum de 3 ou 5 années de pratique qui peuvent être admis les premiers, en 2e année, les seconds en 3e année.

Aucun candidat bénéficiant des dispenses indiquées dans les articles précédents ne peut obtenir le diplôme de l'Ecole sans y avoir suivi au moins les cours de 3e année et sans y avoir subi avec succès l'examen général.

EXAMEN D'ENTRÉE

Le programme de l'examen d'entrée pour les élèves libres est le même que celui du certificat d'études secondaires.

PREMIERE ANNÉE

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL

COURS THÉORIQUES

1° Cours de mécanique, physique et métallurgie appliquées.

Le jeudi, de 5 à 6 heures.

Professeur : M. Serre.

Mouvements.— Transmission et transformation des mouvements. — Forces. — Machines motrices et machines-outils. — Machines spéciales à l'art dentaire.

Propriétés physiques générales des corps. — Propriétés physiques des métaux. — Métallurgie appliquée.

Etude des indications. — Électricité appliquée à l'art dentaire. — Photographie, Radiographie. Applications.

2° Chimie appliquée.

Le mardi, de 6 à 7 heures.

Professeur : M. Grimbert.

Définitions. — Corps simples et composés. — Nomenclature, théorie atomique. — Lois fondamentales de la chimie. — Principaux métalloïdes, leurs composés oxygénés et hydrogénés, classification. — Métaux, alliages et amalgames. — Composés binaires, sels. — Généralités sur la chimie organique. — Fonctions chimiques. — Un type usuel de chaque fonction. — Principaux composés organiques employés dans l'art dentaire. — Chimie biologique

3° Anatomie descriptive.

Le lundi, de 6 à 7 heures :

Professeur : M. le Dr Marié.

Anatomie générale. — Anatomie descriptive : Ostéologie ; Arthrologie ; Myologie ; Angéiologie ; Névrologie ; Splanchnologie ; Organes des sens ; Notions d'embryologie.

4° Physiologie.

Le lundi, de 5 à 6 heures :

Professeur : M. le Dr Marié.

Chimie physiologique. — Physiologie générale. — Physiologie spéciale : Respiration : Sécrétions ; Physiologie du mouvement ; Chaleur animale ; Physiologie de l'innervation ; Physiologie de la reproduction.

COURS PRATIQUES

Manipulations pratiques de physique. Professeur : M. Serres. **Manipulations pratique de chimie.** Professeur : M. Grimbert.

Aux laboratoires de l'École pendant les mois de mai et de juin.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

COURS THÉORIQUES

Enseignement préparatoire théorique.

Des cours préparatoires sur les premiers éléments d'odontologie sont faits pendant les deux premiers trimestre aux élèves de première année, pour les initier au traitement des affections dentaires, à la rédaction des observations, avant que des malades leur soient confiés. Ils ont lieu tous les matins, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Ces cours préparatoires comprennent :

1° Éléments d'anatomie dentaire ; M. Blocman.

2° Eléments de pathologie spéciale ; M. Loup.

3° Eléments de thérapeutique spéciale ; M. Roy.

4° Eléments de dentisterie opératoire ; M. F. Jean.

5° Eléments sur le matériel opératoire et l'antisepsie ; M. Touchard.

6° Eléments sur la clinique ; M. Bonnard.

Enseignement préparatoire pratique

Des démonstrations pratiques spéciales sont faites pendant les deux premiers trimestres aux élèves de première année pour les initier à l'emploi des médicaments et des instruments avant que des malades leur soient confiés.

Les élèves sont exercés aux différentes opérations de la dentisterie opératoire sur des dents naturelles implantées dans des modèles en plâtre au laboratoire sur les tables de travail et au fauteuil sur l'appareil fantôme, avant de les laisser exécuter ces opérations sur les patients.

Ce service a lieu tous les matins, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2, sous la direction de M. Weber, chef de clinique, assisté de MM. A. Ronnet, Tireau, Lannois, démonstrateurs et M. Détroyat, démonstrateur journalier.

Dentisterie opératoire.

Le samedi de 5 à 6 heures. — Professeur : M. R. Chauvin.

Prothèse dentaire.

Le mercredi soir de 5 à 6 heures. — Professeur : M. Martinier.

Examen et préparation de la bouche. — Substances à empreintes. — Porte-empreintes. — Prise de l'empreinte. — Moulages. — Surmoulages. — Modèles en plâtre. — Modèles métalliques. — Articulation. — Articulateurs. — Prise d'articulation. — Substances entrant dans la confection des appareils. — Dents. — Substances plastiques. — Métaux. — Combinaisons de l'appareil. — Essai de l'appareil. — Pose. — Retouches. — Dents à pivots. — Couronnes et coiffes. — Pièces à pont. — Bridge-Work.

COURS PRATIQUES

CHIRURGIE DENTAIRE

Clinique.

Examen des malades et rédaction des observations, tous les jours de 8 à 9 heures, par les aides de clinique : MM. Blatter et Collard.

Consultations, extractions avec anesthésie locale, tous les jours de 9 à 10 heures, par les chefs de clinique : MM. de Croes, Devoucoux, Gross, Jeay, Maire, Paulme, Prest.

Leçons cliniques, tous les jours de 10 à 11 heures, par les professeurs de clinique : MM. Papot, Viau, Bonnard, Francis Jean, Ch. Godon, Blocman, Touchard, Roy, et le professeur suppléant, D'Argent.

La leçon clinique porte sur un ou plusieurs des cas qui se sont présentés à la consultation et comprend des explications et des opérations faites par le professeur.

Dentisterie opératoire.

Démonstrations pratiques, tous les jours de 8 h. 1/4 à midi, par les professeurs de dentisterie opératoire : MM. Lemerle, Heïdé, Ronnet, Barrié, Richard-Chauvin, assisté de MM. les démonstrateurs Faloy, Fresnel, Liskenne, Hofzumahaus, Denis, Hirschberg, Hugot, Stévenin, Weber, Arnold, Tireau et du démonstrateur journalier, M. Charpentier.

Nettoyage de la bouche, traitement des caries des 1er, 2e et 3e degrés. Obturations et aurifications simples.

PROTHÈSE DENTAIRE

Clinique.

Tous les jours de 9 à 11 heures, par les chefs de clinique, MM. D'Almen, Devoucoux.

Examen des malades et rédaction des observations. Assistance à la consultation ; opérations préliminaires et pose d'appareils exécutés au laboratoire de l'Ecole.

Leçons cliniques par le professeur, M. Martinier, et les professeurs suppléants, MM. de Marion et Billet.

Démonstrations pratiques, de 9 à 11 heures, par MM. les démonstrateurs Delaunay, Borcier, Cecconi, Détroyat et Houdoux.

Laboratoire.

Tous les jours de 2 à 5 heures, sauf le jeudi et le dimanche, par le professeur, M. Martinier, assisté du chef des travaux pratiques, M. Cecconi et des démonstrateurs mécaniciens MM. Détroyat et X.

Moulages, surmoulages. — Travail du caoutchouc vulcanisé, celluloïd, métal ; sculpture d'une série de dents.

TRAVAUX PRATIQUES ET EXAMENS EXIGÉS DES ÉLÈVES POUR LA DÉLIVRANCE DES INSCRIPTIONS

TRAVAUX PRATIQUES

Chirurgie dentaire.	Novembre à déc.	Janvier à mars	Avril à juin	Dentisterie opératoire.		Novembre à déc.	Janvier à mars	Avril à juin
Examens de malades et Observations..	»	5	5	Nettoyages ..	2e degré.	»	5	5
				Ciments.	2e degré.	»	5	3
					3e degré.	»	»	2
Extractions. ..	»	5	5	Amalgames..	2e degré.	»	5	3
					3e degré.	»	»	2

PROTHÈSE DENTAIRE

Clinique.		Novembre à déc.	Janvier à mars	Avril à juin	Laboratoire	Novembre à déc.	Janvier à mars	Avril à juin
Empreintes.........	plastiques...	»	1	1	Travaux donnés par le chef des travaux pratiques.......	4	4	4
Cires d'articulation..		»	2	2				
Redressements.	simple......	»	»	1				
Appareils partiels...	caoutchouc..	»	»	1				

EXAMEN DE FIN DE 1re ANNÉE

Les étudiants qui ont suivi les cours de 1re année et obtenu les quatre premières inscriptions, doivent, pour passer en 2e année et obtenir la cinquième inscription, subir les épreuves suivantes :

Épreuves pratiques.

Epreuves cliniques.

1° Examen d'un malade, rédaction et exposé clinique de l'observation ;

2° Extraction de dents, ou de racines ;

Épreuves de dentisterie opératoire.

3° Nettoyage des dents ;

4° Préparation et obturation au ciment de caries du 2e degré ;

5° Préparation et obturation à l'amalgame de caries du 2e degré ;

Épreuves de prothèse.

6° Prothèse clinique. — Un travail indiqué par le professeur ;

7° Prothèse au laboratoire. — Un travail déterminé à exécuter en 3 heures, au laboratoire ;

8° Moyenne des notes obtenues pour les travaux pratiques.

Epreuve théorique.

Cette épreuve a lieu en une séance et comprend des interrogations sur les matières suivantes :

Physique, métallurgie et mécanique, chimie, et éléments d'anatomie, dentisterie opératoire, prothèse.

DEUXIÈME ANNÉE

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL

COURS THÉORIQUES

1° Anatomie et physiologie de la bouche et de ses annexes :

Le mardi de 6 h. à 7 h. { Professeur : M. Sauvez. Profes. supp. : M. Choquet.

Ostéologie du crâne et de la face. — Arthrologie, myologie, angéiologie, névrologie de la face et du cou. — Glandes — Description des fosses nasales, bouche et pharynx. — Application à la pathologie. — Anatomie des régions.

2° Physiologie.

Le lundi de 5 à 6 h. Professeur : M. Marié (P).

Chimie physiologie. — Physiologie générale. — Physiologie spéciale : Respiration ; Sécrétions ; Physiologie du mouvement ; Chaleur animale ; Physiologie de l'innervation ; Physiologie de la reproduction.

3° Pathologie interne, générale et spéciale.

Le vendredi de 6 à 7 h. { Professeur : M. Launois. Prof. adj. : M. de Gennes.

I. *Première partie de la 1re et de la 2e année du cours.* — La maladie. Examen du malade. — Examen des différents appareils et systèmes de l'organisme. — Principaux processus morbides.

II. *Deuxième partie de la 1re année.* — Principales maladies générales. — Tuberculose. — Syphilis. — Rachitisme. — Diabète, etc.

4° I. Pathologie externe, générale et spéciale.

Le mercredi de 5 à 6 h. { Professeur : M. Sebileau. Profes. suppl. : M. Friteau.

Traumatisme. — Plaies. — Anévrismes. — Tumeurs. — Fractures. — Abcès et inflammations. — Ostéites. — Varices. — Arthrites. — Maladies chirurgicales de l'appareil digestif, urinaire, génital, respiratoire.

II. *Pathologie externe, spéciale (affections de la bouche).*

Le mercredi de 5 à 6 h. { Professeur : M. Sebileau. Profes. suppl. : M. Friteau.

Maladies chirurgicales de la bouche et de ses annexes. — Bec de lièvre. — Cancer de la langue. — Leucoplasie linguale. — Fractures des mâchoires. — Ostéïtes des mâchoires. — Grenouillettes. — Angine de Ludwig. — Constriction des mâchoires. — Abcès du sinus. — Tumeurs du pharynx. — Tumeurs du sinus. — Abcès de la voûte du palais. — Perforations de la voûte du palais. — Cancer des lèvres. — Tumeurs de la parotide. — Parotidites suppurées. — Tumeurs non dentaires des mâchoires.

5° Thérapeutique, matière médicale.

Le vendredi de 5 à 6 h., Profes. : M. Monnet.

Médicaments. — Astringents. — Emollients. — Excitants. — Irritants. — Caustiques. — Anesthésiques. — Chloroforme. — Ether. — Protoxyde d'azote, etc. — Parasiticides, antiseptiques, etc.

COURS PRATIQUES

Cours pratiques de dissection, d'histologie et de bactériologie à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux et aux laboratoires de l'Ecole.

Tous les jours, sauf les mercredis et dimanches, de 1 à 5 heures, de décembre à mars, Professeur : M. Quenu ; Prosecteurs : MM. Launay et Robineau ; Aide d'anatomie : M. Mouchet ; Répétiteur d'anatomie : M. Thoumire.

Appareils de la circulation, de la respiration, de la nutrition.

Viscères en général. — Étude des muscles, du tronc et des membres.

Stage hospitalier.

Des cours cliniques de chirurgie et de médecine, spécialement réservés aux élèves de 2e année, candidats au diplôme d'Etat de chirurgien-dentiste ont lieu un jour par semaine dans les services de consultation des hôpitaux Boucicaut, Saint-Antoine, etc.

A cet effet, il est formé, chaque année, des séries dans lesquelles les élèves, au nombre de 20, sont répartis de telle façon que chacun d'eux puisse suivre simultanément, pendant 2 ans, les cours précités.

Ces cours sont facultatifs pour les élèves irréguliers.

Le certificat de présence à ces cours est exigé pour la délivrance de la dernière inscription de l'année.

Clinique médicale (*Hôpital Boucicaut*).

Jeudi de 10 h. à midi { Professeur : M. Launois. Professeur adjoint : M. de Gennes.

Clinique chirurgicale (*Hôpital Saint-Antoine*).

Samedi de 10 h. à midi, Professeur : M. Sebileau.

Clinique de stomatologie.

Au Dispensaire de l'Ecole Dentaire de Paris.

Jeudi de 10 à 11 h. { Professeur : M. Sebileau. Aides : MM. Thoumire et Vibert.

Maladies de la face, de la bouche, de la gorge et du cou.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

COURS THÉORIQUES

Thérapeutique spéciale.

Le vendredi, de 5 à 6 heures. — Professeur : M. Roy.

I. Thérapeutique générale dans ses applications à la thérapeutique spéciale. — Médications.

II. Arsenal opératoire, sa désinfection. — Examen clinique et prise des observations. — Traitement de la carie à ses différents degrés. — Extraction des dents. — Greffe dentaire.

III. Obturations. — Propriétés physiques et chimiques des matières obturatrices. — Manuel opératoire.

IV. Traitement des affections buccales, gingivites, stomatites, sinusites, etc. — Traitement de la périodontite expulsive.

V. — Hygiène dentaire. — Matière médicale dans ses applications à l'art dentaire.

Dentisterie opératoire

Le samedi de 5 à 6 heures. — Professeur : M. Chauvin.

Prothèse dentaire.

Le mercredi, de 5 à 6 heures. — Professeur : M. Martinier.

Examen et préparation de la bouche. — Substances à empreintes. — Porte-empreintes. — Prise de l'empreinte. — Moulages. — Surmoulages. — Modèles en plâtre. — Modèles métalliques. — Articulation. — Articulateurs. — Prise d'articulation. — Substances entrant dans la confection des appareils. — Dents. — Substances plastiques. — Métaux. — Combinaisons de l'appareil. — Essai de l'appareil. — Pose. — Retouches. — Dents à pivots. — Couronnes et coiffes. — Pièces à pont. — Bridge-Work.

COURS PRATIQUES

CHIRURGIE DENTAIRE

Clinique.

Examen des malades et rédaction des observations, tous les jours de 8 à 9 h., par les aides de clinique : MM. Blatter et Collard.

Consultations, extractions avec anesthésie locale, traitements et soins immédiats, tous les jours de 9 à 11 h., par les chefs de clinique : MM. de Croes, Devoucoux, Gross, Jeay, Maire, Paulme, Prest.

Leçons cliniques, tous les jours de 10 à 11 h., par les professeurs de clinique : MM. Papot, Viau, Bonnard, Francis Jean, Godon, Touchard, Roy et Blocman.

La leçon clinique porte sur un ou plusieurs des cas qui se sont présentés à la consultation et comprend des explications et une opération faite par le professeur.

Dentisterie opératoire.

Démonstrations pratiques tous les jours de 8 h. 1/4 à midi, par les professeurs de dentisterie opératoire : MM. Lemerle, Heïdé, Ronnet, Barrié, Richard-Chauvin, assistés de MM. les démonstrateurs Faloy, Fresnel, Liskenne, Hofzumahaus, Denis, Hirschberg, Hugot, Stévenin, Weber, Arnold, Tireau et du démonstrateur journalier, M. Charpentier.

Nettoyage de la bouche, traitement des caries des 1er, 2e, 3e et 4e degré, obturations au ciment et à l'amalgame, aurifications simples.

Anesthésie.

Clinique tous les matins, de 11 h. à midi et spécialement le mardi matin de 9 h. à 11 h. par MM. les professeurs Pinet, Ronnet, Viau, Friteau, Sauvez, Roy, D'Argent, assistés du chef de clinique, M. Jeay.

Extractions avec l'anesthésie générale et locale.

Leçons cliniques et démonstrations pratiques.

Examen général et buccal du malade.

Notions de séméiologie, auscultation ; indications et contre-indications générales et locales des différents anesthésiques.

PROTHÈSE DENTAIRE

Clinique.

Tous les jours, de 9 heures à 11 heures, par les Chefs de clinique, MM. D'Almen et Devoucoux.

Assistance à la consultation : opérations préliminaires et pose d'appareils de redressement et d'appareils dentaires exécutés au laboratoire de l'Ecole ; leçons cliniques par le professeur, M. Martinier et les professeurs suppléants, MM. de Marion et Billet.

Démonstrations pratiques, de 9 h. à 11 h., par MM. les démonstrateurs Delaunay, Borcier, Cecconi, Détroyat et Houdoux.

Laboratoire.

Tous les jours, de 2 h. à 5 h., sauf le jeudi et le dimanche, par M. le professeur Martinier, assisté du chef des Travaux pratiques, M. Cecconi et des démonstrateurs-mécaniciens MM. Détroyat et X.

Série d'appareils sur métal. — Dents à pivot.

Série d'appareils sur métal combiné avec caoutchouc ou celluloïd.

Série d'appareils pour redressement.

Dentiers à succion, à ressorts, en caoutchouc, en celluloïd, en métal.

TRAVAUX PRATIQUES ET EXAMENS EXIGÉS DES ÉLÈVES POUR LA DÉLIVRANCE DES INSCRIPTIONS

TRAVAUX PRATIQUES

CHIRURGIE DENTAIRE

Clinique	Nov. à déc.	Janv. à mars	Avril à juin	Dentisterie opératoire	Nov. à déc.	Janv. à mars	Avril à juin
Examens de malades et Observations..	3	3	3	Nettoyages....................	3	3	2
				Ciments .... { 2e degré { 3e degré. / 3e degré { 4e degré.	2	2	2
Extractions. — Anesthésie locale......	3	3	4	Amalgames. { 2e degré { 3e degré. / 3e degré { 4e degré.	2	2	2
				Etain			
				Aurifications. Or non cohésif....	»	3	3
				Dents à pivot ou Logan.	»	1	»

PROTHÈSE DENTAIRE

Clinique	Nov. à déc.	Janv. à mars	Avril à juin	Laboratoire	Nov. à déc.	Janv. à mars	Avril à juin
Empreintes plastiques, au plâtre.	1	1	1	Travaux donnés par le chef des travaux pratiques.......	4	»	4
Cires d'articulation.............	»	»	»				
Redressements.................	1	»	»				
Appareils partiels, caoutchouc, métal.	»	1	»				
» complets.............	»	»	1				

Stage hospitalier

Médecine, hôpital Boucicaut.

Chirurgie, hôpital St-Antoine.

Dissection

Amphithéâtre des Hôpitaux.

EXAMENS DE FIN DE 2e ANNÉE

Les étudiants qui ont suivi les cours de 2e année et obtenu huit inscriptions doivent, pour passer en 3e année et obtenir la neuvième inscription, subir les épreuves suivantes :

Epreuves pratiques

Épreuves cliniques.

1° Examen d'un malade, rédaction et exposé clinique de l'observation ;

2° Extraction de dents et de racines ;

Épreuves de dentisterie opératoire.

3° Mise en état d'une bouche ou de deux bouches comprenant au moins 3 cavités, dont 1 du 3e degré ;

4° Aurification à l'or non cohésif ;

Nota. — Les aurifications peuvent être comprises dans les cavités indiquées ci-dessus.

Épreuves de prothèse.

5° Examen d'un malade, rédaction et exposé clinique de l'observation au point de vue de la restauration prothétique ;

6° *Epreuve clinique :* Prise d'une empreinte avec substance plastique. Essayage d'une cire et indication de la restauration prothétique (travail indiqué par le professeur) ;

7° *Epreuve de laboratoire :* Un travail déterminé à exécuter en 4 heures.

8° Moyenne des notes obtenues pour les travaux pratiques.

Epreuves théoriques.

L'examen théorique a lieu en deux séances et comprend des interrogations sur les matières suivantes :

1° Anatomie, physiologie, bactériologie, dentisterie opératoire, prothèse (1re partie) ;

2° Pathologie interne et externe. Thérapeutique et matière médicale. Thérapeutique spéciale.

TROISIÈME ANNÉE

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL

COURS THÉORIQUES

1° Anatomie et physiologie de la bouche et de ses annexes.

Le samedi de 6 h. à 7 h. { Prof. M. Retterer. Adj. M. Julien.

Ostéologie du crâne et de la face. — Arthrologie, myologie, angéiologie, névrologie de la face et du cou. — Glandes. — Description des fosses nasales, bouche et pharynx. — Application à la pathologie. — Anatomie des régions.

2° Pathologie interne, générale et spéciale (Cours fait en 2 ans).

Le vendredi de 6 h. à 7 b. { Prof. M. Launois. Adj. M. de Gennes.

1. — *Première partie de la 1re et de la 2e année du cours.* — La maladie. Examen du malade. — Examen des différents appareils et systèmes de l'organisme. — Principaux processus morbides.

III. *Deuxième partie de la 2e année.* — Pathologie interne spéciale (affections de la bouche). — Glossites. — Stomatites. — Syphilis buccale. Tuberculose linguale, etc.

3. Pathologie externe, générale et spéciale (affections de la bouche).

Le mercredi de 6 h. à 7 h. { Prof. M. Sébileau. Suppl. M. Friteau.

Maladies chirurgicales de la bouche et de ses annexes. — Bec de lièvre. — Cancer de la langue. — Leucoplasie linguale. — Fractures des mâchoires. — Grenouillettes. — Angine de Ludwig. — Constriction des mâchoires. — Abcès du sinus. — Tumeurs du pharynx. — Tumeurs du sinus. — Abcès de la voûte du palais. — Cancer des lèvres. — Tumeurs de la parotide. — Parotidites suppurées. — Tumeurs non dentaires des mâchoires.

4° Thérapeutique, matière médicale.

Le vendredi de 5 h. à 6 h. { Profess. suppléant : M. Monnet.

Médicaments. — Astringents. — Emollients. — Excitants. — Irritants. — Caustiques. — Anesthésiques. — Chloroforme. — Ether. — Protoxyde d'azote, etc. — Parasiticides, antiseptiques, etc.

5° Bactériologie.

Le mardi de 5 h. à 6 h. { Prof. : M. Grimbert.

L'œuvre de Pasteur. — Fermentations. — Génération spontanée. — Formes, mouvements, structures des bactéries. — Place des bactéries dans la nature. — Mode de reproduction. — Polymorphisme. — Condition d'existence des bactéries. — Influence des milieux. — Produits sécrétés par les microbes : diastases, toxines, ptomaïnes.

Défense de l'organisme. — Phagocytose. — Propriétés bactéricide et antitoxique des humeurs. — Immunité naturelle et artificielle. — Vaccination.

Matériel et milieux de culture. — Stérilisation. — Modes d'ensemencement. — Séparation des espèces microbiennes. — Examen microscopique et coloration. — Etude des microbes qu'on peut rencontrer dans la bouche.

A. Microbes non pathogènes. Ferments. — Saprophytes : Microbes de Vignal et de Miller.

B. Microbes pathogènes qu'on peut rencontrer accidentellement : Pneumocoques. — Staphylocoques et streptocoques. — B. Coli. — B. de la tuberculose. — B. de la diphtérie, etc., etc.

C. Microbes provoquant des affections de la bouche.

D. Microbes de la carie dentaire, travaux de Galippe et de Vignal, microbes de Miller.

Rôle de la salive dans la défense de la cavité buccale. — Asepsie et antisepsie. — Etude des principaux antiseptiques.

COURS PRATIQUES

Cours pratiques de dissection, d'histologie et de bactériologie à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux et aux laboratoires de l'école.

Tous les jours, sauf les mercredis et dimanches, de 1 h. à 5 heures, d'avril à juillet.

Professeur : M. Quenu ; prosecteurs : MM. Launay, Robineau ; aides d'anatomie : MM. Mouchet, Wiart ; répétit. d'anat. : M. Thoumire.

Muscles masticateurs. — Glandes. Vaisseaux et nerfs. — Articulations temporo-maxillaires. — Annexes de la bouche. — Voile du palais, larynx, fosses nasales.

Stage hospitalier.

Des cours cliniques de chirurgie et de médecine, spécialement réservés aux élèves de 3e année, candidats au diplôme d'Etat de chirurgien-dentiste ont lieu un jour par semaine dans les services de consultation des hôpitaux Boucicaut, Saint-Antoine, etc.

A cet effet, il est formé, chaque année, des séries dans lesquelles les élèves, au nombre de 20, sont répartis de telle façon que chacun d'eux puisse suivre simultanément, pendant 2 ans, les cours précités.

Ces cours sont facultatifs pour les élèves irréguliers.

Le certificat de présence à ces cours est exigé pour la délivrance de la dernière inscription de l'année.

Clinique médicale (Hôpital Boucicaut). Jeudi de 10 h. à midi. Professeur : M. Launois. — Profes.-adjoint : M. de Gennes.

Clinique chirurgicale (Hôpital St-Antoine). Samedi de 10 b. à midi Professeur : M. Sébileau.

Clinique de stomatologie.

Au dispensaire de l'Ecole dentaire de Paris, le jeudi de 10 h. à 11 h. Professeur : M. Sebileau ; aides : MM. Thoumire et Vibert.

Maladies de la face, de la bouche, de la gorge et du cou.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

COURS THÉORIQUES

1° Anatomie et physiologie dentaires (humaines et comparées), **histologie dentaire.**

Le mardi de 6 h. à 7 h. { Prof. : M. de Gennes. Suppl. : M. Choquet.

Dents. — Email. — Dentine. — Cément. — Pulpe. — Périoste alvéolo-dentaire. — Gencive. — Germe dentaire. — Embryologie. — Embryogénie. — Dents de lait. — Dents permanentes. — Eruption. — Anatomie comparée.

2° Pathologie dentaire.

Le jeudi de 6 h. à 7 h. { Profes. : M. Frey.

I. — Notions sur la maladie en général, ses causes, son anatomie pathologique, sa symptomatologie, son diagnostic.

II. — Carie dentaire. — A. Définition. — B. Etiologie : causes prédisposantes générales, causes prédisposantes locales, causes occasionnelles, causes efficientes. — C. Etude des divers degrés de la carie dentaire (1er, 2e, 3e et 4e). — D. Etude des complications : Arthrite alvéolo-dentaire, fluxions, abcès, fistules, adénite, etc., etc. — Abcès du sinus. — Kystes radiculo-dentaires.

III. — Polyarthrite alvéolo-dentaire.

IV. — Accidents des différentes périodes d'éruption dentaire. — A. 1re dentition. — B. 2e dentition. — C. Dents de 6 ans, de 12 ans, de sagesse.

V. — Anomalies.

VI. — Aperçu sur les traumatismes dentaires et sur les affections dentaires d'origine professionnelle.

3° Thérapeutique spéciale.

Le Vendredi de 5 h. à 6 h. { Profes. M. Roy.

I. — Thérapeutique générale dans ses applications à la thérapeutique spéciale. — Médications.

II. — Arsenal opératoire, sa désinfection. — Examen clinique et prise des observations. — Traitement de la carie à ses différents degrés. — Extraction des dents. — Greffe dentaire.

III. — Obturations. — Propriétés physiques et chimiques des matières obturatrices. — Manuel opératoire.

IV. — Traitement des affections buccales, gingivites, stomatites, sinusites, etc. — Traitement de la périodontite expulsive.

V. — Hygiène dentaire. — Matière médicale dans ses applications à l'art dentaire.

4° Prothèse.

Le mercredi de 6 h. à 7 h. { Prof. M. Martinier.

I. — Prothèse dentaire : Examen et préparation de la bouche. — Substances à empreintes. — Porte-empreintes. — Prise de l'empreinte. — Moulages. — Surmoulages. — Modèles en plâtre. — Modèles métalliques. — Articulation. — Articulateurs. — Prise d'articulation. — Substances entrant dans la confection des appareils. — Dents. — Substances plastiques. — Métaux. — Combinaisons de l'appareil. — Essai de l'appareil. — Pose. — Retouches. — Dents à pivots. — Couronnes et coiffes. — Pièces à pont. — Bridge-work.

II. — Prothèse orthopédique : Opportunité du redressement. — Moyens de redressement. — Redressements immédiats. — Redressements médiats. — Traitement des diverses anomalies. — Appareils de contention. — Complication. — Hygiène.

III. — Prothèse chirurgicale : Traitement des fractures des maxillaires. — Prothèse immédiate. — Prothèse tardive ou médiate. — Prothèse des maxillaires. — Prothèse palatine et vélo-palatine. — Prothèse linguale. — Prothèse nasale.

5° Anesthésie.

Le lundi de 5 h. à 6 h. { Prof. : M. Pinet

I. Anesthésie locale. — Historique. — Refrigérants. — Chlorure de méthyle. — Chlorure d'éthyle. — Coryl, etc. — Gaiacol. — Cocaïne. — Tropacocaïne. — Eucaïne. — Action physiologique. — Indications. — Contre-indications. — Accidents. — Traitements.

II. Anesthésie générale. — Historique. — Ether. — Chloroforme. — Protoxyde d'azote. — Bromure d'éthyle. — Combinaisons des différents anesthésiques. — Action physiologique. — Indications. — Contre-indications. — Accidents. — Traitement des accidents. — Notions élémentaires de physiologie pathologique et de pathologie en rapport avec l'anesthésie.

6° Droit médical.

Conférences sur l'Histoire de l'art Dentaire.

Le dernier samedi de chaque mois. Professeur : M. Worms. Professeur suppléant : M. Chapron.

Dans ses rapports avec l'exercice de l'art dentaire.

Historique de l'art dentaire en France. Edits de 1600, de 1768. — Loi de ventôse an XI.

Arrêts de la Cour de cassation de 182[illegible] à 1845. — Liberté d'exercice et projets de réglementation. — Loi du 30 novembre 1892. — Décret des 25 juillet 1893, de 1894, etc.

Législations étrangères. — Jurisprudence professionnelle. — Principaux jugements.

Devoirs du dentiste envers lui-même, envers sa clientèle, envers ses confrères.

COURS PRATIQUES

CHIRURGIE DENTAIRE

Clinique.

Examen des malades et rédaction des observations, tous les jours, de 8 à 9 h., par les aides de clinique, MM. Blatter et Collard.

Consultations, extractions, traitements et soins immédiats tous les jours de 9 h. à 10 h., par les chefs de clinique, MM. de Croes, Devoucoux, Gross, Jeay, Paulme, Maire, Prest.

Leçons cliniques tous les jours de 10 h. à 11 h. par les professeurs de clinique, MM. Papot, Viau, Bonnard, Francis Jean, Godon et Blocman.

La leçon clinique porte sur un ou plusieurs des cas qui se sont présentés à la consultation et comprend des explications et une opération faite par le professeur.

Dentisterie opératoire.

Démonstrations pratiques tous les jours, de 8 h. 1/4 à midi, par les professeurs de dentisterie opératoire, MM. Lemerle, Heïdé, Ronnet, Richard-Chauvin, Barrié assistés de MM. les démonstrateurs Faloy, Fresnel, Hofzumahaus, Liskenne, Denis, Hirschberg, Hugot, Stévenin, Weber, Arnold, Tireau et du démonstrateur journalier, M. Charpentier.

Traitement des caries des 3e et 4e degrés, aurifications à l'or cohésif et non cohésif, méthode rotative, dents à pivot, couronnes et travail à pont et traitement de différentes affections gingivales.

Anesthésie.

Clinique tous les matins de 11 h. à midi, et spécialement le mardi de 9 h. à 11 h., par les professeurs, MM. Ronnet, Pinet et Sauvez, et les professeurs suppléants, MM. Viau, Roy, Friteau, D'Argent assistés du chef de clinique M. Jeay.

Extractions avec anesthésie générale et locale. — Leçons cliniques et démonstrations pratiques. — Examen général et buccal du malade. — Notions de séméiologie, auscultation, etc. — Indications et contre-indications générales et locales des différents anesthésiques.

PROTHÈSE DENTAIRE

Clinique.

Examen des malades et rédaction des observations.

Tous les jours de 9 h. à 11 h. par les chefs de clinique : MM. D'Almen et Devoucoux.

Assistances à la consultation. — Opérations préliminaires — Pose d'appareils de redressement, d'appareils dentaires et d'appareils de prothèse chirurgicale et restauratrice. — Leçons cliniques par le professeur, M. Martinier et les professeurs suppléants, MM. de Marion et Billet. Démonstrations pratiques de 9 h. à 11 h. par MM. les démonstrateurs Delaunay, Borcier, Cecconi, Détroyat et Houdoux.

Laboratoire.

Tous les jours de 2 h. à 5 h., sauf le jeudi et le dimanche, par le Professeur, M. Martinier, assisté du Chef des travaux pratiques M. Cecconi et des démonstrateurs-mécaniciens, MM. Détroyat et X.

Dents à gencives et continuous-gum (série d'appareils). Travail à pont (Bridge-work).

Esthétique dentaire (série d'appareils). — Restauration de la bouche et de la face. Obturateurs. Restauration des maxillaires. Prothèse bucco-nasale. Appareils pour fractures des maxillaires. Appareils de prothèse immédiate, etc., etc.

Histologie.

Travaux pratiques d'histologie spéciale, le samedi de 5 h. à 6 h., sous la direction du Professeur, M. Marie, assisté de M. Mendel Joseph, Chef des travaux pratiques.

Bactériologie.

Travaux pratiques de bactériologie spéciale le mardi de 6 h. à 7 h. sous la direction du Professeur, M. Grimbert, assisté de M. Choquet, Chef des travaux pratiques.

Services dentaires hospitaliers

Les élèves de 1re, de 2e et de 3e année sont admis à suivre les services de consultation et d'extraction des Hopitaux Broussais, Ivry et la Rochefoucault et des Hospices Sainte-Anne et Vaucluse.

TRAVAUX PRATIQUES ET EXAMENS EXIGÉS DES ÉLÈVES POUR LA DÉLIVRANCE DES INSCRIPTIONS

TRAVAUX PRATIQUES

CHIRURGIE DENTAIRE

Clinique	Nov. à déc.	Janv. à mars	Avril à juin	Dentisterie opératoire	Nov. à déc.	Janv. à mars	Avril à juin
Examens de malades et Observations..	2	2	2	Aurifications { or non cohésif.	3	3	3
				Aurifications { or cohésif....	3	3	3
				Obturations 3e degré........	2	2	2
Extractions, Anesthésie locale.........	3	4	3	Id. verre ou porcelaine........	1	1	1
				Traitements 4e degré........	1	2	2
				Id. Id. compliqué.	1	1	1
				Couronnes métalliques.......	1	1	»

Anesthésie	Nov. à déc.	Janv. à mars	Avril à juin
Examens de malades et Observations			
Auscultations.		1	1
Extractions, Anesthésie générale	1	1	1

PROTHÈSE DENTAIRE

Clinique	Nov. à déc.	Janv. à mars	Avril à juin	Laboratoire	Nov. à déc.	Janv. à mars	Avril à juin
Empreintes plastiques au plâtre.....	1	1	1	Travaux donnés par le chef des travaux pratiques....	4	4	»
Redressements....................	»	»	1				
Appareils partiels, caoutchouc combiné, dents à gencive...........	1	»	»				
Appareils complets à gencives continues........................	»	»	1				
Bridge-work ou prothèse restauratrice........................	»	1	»				

Stage hospitalier

Médecine, hôpital Boucicaut.

Chirurgie, id. St-Antoine.

Dissection

(amphithéâtre des hôpitaux)

EXAMENS DE FIN DE 3e ANNÉE

Les étudiants qui ont suivi les cours de 3e année et obtenu onze inscriptions doivent, pour obtenir la douzième, subir devant le jury de l'école un examen théorique et pratique sur les matières enseignées pendant le cours de la 3e année.

Cet examen se compose de :

a. — D'épreuves pratiques.

b. — D'épreuves théoriques. *c.* — D'une dissertation écrite.

a. — Epreuves pratiques.

Art. 42. — L'examen pratique comprend les dix épreuves suivantes :

Epreuves cliniques.

1° Examen d'un malade. Examiner l'état de la bouche, porter le diagnostic, rédiger et exposer cliniquement l'observation, indiquer et pratiquer le traitement ;

2° Extractions de dents et de racines ;

Epreuves cliniques d'anesthésie.

3° Examen d'un malade (état général, auscultation). Rédiger l'observation et faire un exposé clinique ;

4° Examen d'un malade (état de la bouche, diagnostic, rédaction et exposé clinique de l'observation), appliquer et pratiquer l'opération ;

Epreuves de dentisterie opératoire.

5° Mise en état d'une bouche ou de deux bouches comprenant au moins 4 cavités à obturer au ciment ou à l'amalgame ou à l'or dont une avec traitement du 4e degré ;

6° Aurification à l'or cohésif (2e degré) ;

7° Aurification à l'or non cohésif.

Les aurifications peuvent être comprises dans les cavités indiquées ci-dessus.

Epreuves de prothèse.

8° *Epreuves cliniques :*

A. Examen d'un malade, rédaction et exposé clinique de l'observation au point de vue de la restauration prothétique.

B. Préparation de la bouche, prise d'une empreinte au plâtre, prise d'une articulation ou pose d'un appareil (travail indiqué par le professeur).

9° *Epreuves de laboratoire.* Exécution en 4 heures d'un travail de prothèse.

10° Moyenne des notes obtenues pour les travaux pratiques.

b. — Epreuves théoriques.

L'examen théorique a lieu en trois séances et porte sur les matières suivantes :

1° Anatomie régionale, prothèse dentaire (2e partie), droit médical ;

2° Anatomie et physiologie dentaires, pathologie interne, externe et dentaire ;

3° Thérapeutique et matière médicale, thérapeutique spéciale, anesthésie.

DIPLOME

Pour obtenir le *Diplôme de l'Ecole dentaire de Paris*, il faut :

Etre âgé de vingt ans au moins

2° Avoir fait un stage de trois ans au moins chez un ou plusieurs dentistes ou au laboratoire de prothèse de l'Ecole.

3° Avoir suivi pendant trois ans les cours d'une Ecole dentaire reconnue dont la dernière année au moins dans la présente Ecole.

4° Avoir subi avec succès l'examen général complet ;

5° Prendre l'engagement par écrit de se conduire suivant les règles de l'honorabilité professionnelle et notamment de *s'abstenir de toute réclame.*

COURS COMPLÉMENTAIRES

L'Ecole reçoit comme élèves libres des étudiants de toute nationalité, possédant le droit d'exercer légalement dans leur pays d'origine.

Ils sont admis pour trois mois et ont la faculté de suivre tous les cours théoriques et pratiques. Les inscriptions sont prises du 1er au 15 de chaque mois.

Pour être admis à suivre les cours en cette qualité, il faut adresser une demande à l'administration de l'Ecole avec les pièces justificatives.

Les étudiants de cette catégorie ne subissent aucun examen et, par conséquent, ne peuvent obtenir le diplôme de l'Ecole.

Les dentistes et les médecins de passage à Paris peuvent, sur leur demande, être autorisés par le Directeur à assister aux différents cours de l'Ecole pendant une semaine. Ils ne peuvent prendre part aux travaux pratiques.

Un cours complémentaire de 4e année est créé dans le but de parfaire l'instruction pratique des étudiants.

Ce cours comprend la démonstration et l'exécution de travaux de dentisterie opératoire et de prothèse dentaire offrant des difficultés particulières.

Pour être admis à le suivre, il faut remplir l'une des conditions ci-après :

1° Etre diplômé d'une école dentaire reconnue ;

2° Etre diplômé d'une Faculté de médecine française ou étrangère ;

3° Etre docteur en médecine d'une Faculté française ou étrangère ;

4° Subir avec succès un concours dont les conditions sont déterminées par un règlement spécial.

Un examen a lieu à la fin de cette année et il est délivré à l'étudiant qui l'a subi avec succès un *diplôme du cours complémentaire de l'Ecole dentaire de Paris.*

Des élèves remplissant l'une des conditions d'entrée énumérées ci-dessus peuvent à titre bénévole être admis à suivre ce cours, mais n'ont pas droit à ce diplôme spécial.

Opérateurs de l'Ecole dentaire. — Deux des élèves de 3e année ayant obtenu à l'examen de fin d'année le nombre minimum de points fixé par le Conseil d'administration, peuvent être admis à faire gratuitement une quatrième année, à condition de remplir le poste d'opérateur pendant les vacances.

RÉPÉTITIONS PRÉPARATOIRES

Des répétitions particulières peuvent être données par des professeurs de l'Ecole ; mais dans ce cas ceux-ci ne peuvent être examinateurs pour l'élève auquel ils ont donné ces répétitions.

CERTIFICAT DE MÉCANICIEN-DENTISTE

L'Ecole délivre, après examens spéciaux, des *certificats de mécanicien-dentiste.*

La durée des cours est de deux années.

L'enseignement est théorique et pratique.

Toute personne désirant suivre ces cours doit, en adressant sa demande d'admission, déposer :

1° Un extrait de son acte de naissance, constatant qu'elle est âgé de 16 ans au moins ;

2° Une déclaration de ses parents ou de son tuteur ;

3° Un certificat d'études primaires ;

4° id. légalisé d'un apprentissage qui ne doit pas être inférieur à 4 années ;

5° Un certificat de bonne conduite de son ou de ses patrons.

Les examens sont au nombre de trois.

1° L'examen d'entrée pour les élèves qui ne possèdent pas le certificat d'études primaires ;

2° Un examen théorique de fin de 2e année portant sur les matières enseignées ;

3° Un examen pratique comprenant l'exécution en loge d'un appareil ou de fractions d'appareils prothétiques et des questions posées par l'examinateur au sujet du travail présenté.

Les cours commencent le 1er lundi de novembre et se terminent fin juin.

Ils ont lieu de 5 à 6 h. et de 6 à 7 h. du soir.